

20 octobre 2015

Mme Louise Cameron
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Direction des travaux parlementaires
Édifice Pamphile-Le May, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Commentaires de l'Association Canadienne du Ciment sur le document de consultation portant sur la cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030.

Madame Cameron,

C'est avec intérêt que l'Association Canadienne du Ciment (ACC) a pris connaissance du document de consultation récemment déposé à l'Assemblée nationale par le ministre David Heurtel. Ce document revêt une importance particulière pour l'ACC, puisque la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) constitue un enjeu majeur pour l'industrie cimentière. Nous accueillons ce processus de consultation avec enthousiasme et tenons à remercier la Commission pour l'opportunité de présenter nos commentaires sur la cible proposée par le Gouvernement.

L'ACC est le porte-parole de l'industrie canadienne du ciment. Elle regroupe huit entreprises exploitant des cimenteries et des terminaux de ciment de la côte Atlantique jusqu'à la côte du Pacifique, y compris quatre entreprises opérant des cimenteries au Québec. L'ACC est un partenaire actif du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) Cement Sustainability Initiative (CSI). Notre industrie est un acteur économique important pour le Québec et supporte un grand nombre d'emplois à travers la province. Au Québec seulement, l'industrie du ciment et du béton emploie environ 10 000 personnes et génère des revenus annuels de plus de 2 milliards de dollars. Les quatre cimenteries du Québec sont situées dans quatre régions administratives différentes, soit à Grenville-sur-la-Rouge, Joliette, Saint-Basile-de-Portneuf et Saint-Constant.

1) Commentaires généraux

Tout d'abord, nous tenons à féliciter le Premier ministre du Québec ainsi que son ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour le leadership démontré dans la lutte contre les changements climatiques. L'ACC s'est prononcé publiquement à plusieurs reprises et dans plusieurs régions du Canada, en faveur de politiques gouvernementales encourageant et supportant des réductions importantes d'émissions de GES.

4550 de la Grande Allée, Bureau 106, Boisbriand (Québec) J7H 1S7 Tel: (450) 420-3973

www.ciment.ca/fr

L'ACC et ses membres endossent un tel objectif. Notre industrie constitue un acteur économique et social important pour plusieurs régions du Québec et s'ingénie à réduire son empreinte carbone dans les limites du possible. Nous offrons donc nos commentaires et recommandations dans le but d'aider les instances gouvernementales à mettre en place une stratégie de mise en œuvre qui permettra l'atteinte de la cible proposée pour 2030 par des initiatives concrètes et pleinement réalisables, basées sur la réalité que vivent les acteurs industriels opérant au Québec.

L'ACC supporte les efforts mis en place par le gouvernement pour réduire les GES. Cependant, nous sommes préoccupés par **l'impact que la cible proposée pourrait avoir sur la compétitivité de notre industrie** et celle de l'ensemble du secteur industriel québécois. Le gouvernement reconnaît d'ailleurs, à la page 18 du document de consultation, que la trajectoire de réduction d'émissions de GES qu'il suivra ne devra pas affecter la compétitivité de ses entreprises et de son économie. La compétitivité de l'industrie pourrait être affectée s'il y avait un décalage trop important entre les règles du jeu en vigueur au Québec et celles qui s'appliquent ailleurs. Il nous est cependant difficile d'évaluer ce risque pour l'instant puisque le document de consultation ne contient pas ou très peu de détails sur les moyens qui seront mis à la disposition de la société québécoise pour atteindre cette cible. Il nous apparaît primordial que le gouvernement fournisse plus d'information sur sa stratégie de mise en œuvre afin que les impacts économiques et sociaux associés à l'atteinte de la cible proposée puissent être évalués.

Le document de consultation **n'aborde aucunement la mise en œuvre de programmes permettant l'atteinte de la cible proposée**. Il s'agit là d'une lacune majeure qui se doit d'être comblée. En l'absence d'information sur la mise en œuvre, ce processus de consultation demeure un exercice théorique qui ne permet aucunement l'évaluation des implications concrètes de la proposition gouvernementale sur la société québécoise. Par exemple, il s'avère de la plus haute importance de déterminer si l'atteinte de la cible proposée nécessitera des modifications au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) actuellement en vigueur. Si oui, quels seront ces changements? L'industrie aura-t-elle toujours accès à des allocations gratuites? Quelles seront les mesures mises en place pour continuer de protéger la compétitivité des grands émetteurs et éviter, par exemple, une augmentation des importations de ciment venant d'autres juridictions ayant des politiques de réduction des GES moins contraignantes et n'étant pas régies par le SPEDE? Y aura-t-il établissement de cibles sectorielles comme c'est le cas pour la cible actuelle de 2020. À cet effet, nous recommandons de maintenir une telle cible sectorielle pour l'industrie cimentière au-delà de 2020.

Enfin, nous tenons à souligner que l'industrie du ciment et du béton produit des matériaux qui peuvent contribuer à l'atteinte de la cible proposée, **en facilitant la réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans d'autres secteurs**, en particulier le secteur des bâtiments et le secteur

des transports. La mise en place de certains programmes gouvernementaux pourrait tirer profit de cette situation et permettre à notre industrie de contribuer activement à des réductions substantielles de GES. Nos commentaires spécifiques, présentés ci-après, fournissent plus d'information à cet égard.

2) Commentaires spécifiques

Le secteur industriel québécois, y compris l'industrie cimentière, a déjà contribué de façon importante à la réduction des émissions de GES au Québec.

La lutte contre les changements climatiques est un enjeu important pour l'industrie cimentière. L'ACC et ses membres ont fait de cet enjeu l'une de leurs priorités d'action au cours de la dernière décennie. Notre industrie travaille activement à réduire ses émissions de GES. Depuis 1990, les compagnies membres de l'ACC ont investi des centaines de millions de dollars pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire leurs émissions de GES et d'autres polluants. Ces efforts ont mené à une augmentation de l'efficacité énergétique de 21% et une réduction de l'intensité en GES de 13% dans l'ensemble du Canada. Selon des données récentes de l'industrie, la quantité de CO₂ émise pour la production d'une tonne de ciment a diminué de près de 11% entre 1990 et 2013 dans les cimenteries du Québec. En 2013, cette intensité a été évaluée à 0.74 tonne de CO₂ par tonne de ciment.

Selon les données du MDDELCC¹, l'ensemble du secteur industriel québécois a déjà réduit ses émissions de GES de 21% entre 1990 et 2012, contribuant de façon substantielle à l'atteinte de la cible québécoise actuelle de réduction des émissions de GES. Tel qu'expliqué plus loin dans ce mémoire, les réductions additionnelles deviennent de plus en plus difficiles à réaliser pour l'industrie. Nous sommes d'avis que d'autres secteurs de notre économie, tels que le secteur des transports et celui des bâtiments, doivent joindre leur efforts à ceux de l'industrie et faire preuve de leadership afin d'atteindre les nouvelles cibles proposées par le gouvernement.

Le contexte opérationnel des cimenteries

En considérant tous les paramètres environnementaux, la production de ciment a une empreinte environnementale faible, mais il s'agit d'un procédé industriel qui nécessite une grande quantité d'énergie. L'industrie cimentière est donc considérée comme un grand émetteur de GES. Environ 60% des émissions de GES des cimenteries proviennent de nos procédés industriels, c'est-à-dire des réactions chimiques qui ont lieu dans les fours à clinker lors

¹ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2015. *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2012 et leur évolution depuis 1990*. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, 21 p.

de la décarbonatation du calcaire et la cuisson des matières premières. Ces émissions de procédé sont à toutes fins pratiques incompressibles.

Le reste des émissions est principalement attribuable à l'utilisation de combustibles fossiles pour la chauffe requise pour le fonctionnement des équipements (émissions de combustion). La température très élevée qui est requise dans les fours à clinker ne peut pas être atteinte en utilisant l'électricité. Le Gouvernement reconnaît d'ailleurs cette réalité à la page 24 du document de consultation. Des combustibles fossiles comme le charbon, le mazout, ou le coke de pétrole sont donc nécessaires afin de supporter les opérations des cimenteries. L'avenue la plus prometteuse pour réduire ces émissions de combustion consiste à remplacer une partie des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs, en particulier des matières résiduelles pour lesquelles il n'y a pas ou peu de débouchés en termes de recyclage ou de réutilisation.

Il convient ici de préciser que malgré l'empreinte carbone associée à la phase de production du clinker en usine, les émissions de GES de notre industrie sont grandement diminuées lorsque calculées sur l'ensemble du cycle de vie des matériaux, étant donné les caractéristiques du béton qui est produit à partir du ciment. En effet, la masse thermique du béton en fait un matériau résilient qui augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et s'insère parfaitement dans une stratégie à long terme visant une société sobre en carbone.

Avenue potentielle pour une réduction additionnelle des émissions de GES par l'industrie du ciment.

Notre industrie continue de développer des façons de diminuer ses émissions de GES et l'une des options que nous mettons de l'avant est de remplacer une partie des combustibles fossiles utilisés dans les fours à clinker par des **combustibles alternatifs**, c'est-à-dire des matières résiduelles pour lesquelles il n'y a pas de solutions de recyclage. Tel qu'expliqué ci-haut, l'utilisation de tels matériaux comme combustibles dans les cimenteries permet de diminuer nos émissions de GES. Le taux d'utilisation de combustibles alternatifs dans les cimenteries situées au Québec est plus élevé qu'ailleurs au Canada. Cependant, nos membres se heurtent à des barrières réglementaires et administratives qui limitent la capacité de l'industrie à augmenter davantage son utilisation de combustibles alternatifs et nous nous situons bien en-deçà des proportions de combustibles alternatifs observées en Europe.

Ce que le Gouvernement du Québec peut faire pour supporter les efforts de notre industrie

Le document de consultation donne l'impression que l'atteinte de la cible proposée repose principalement sur des réductions accrues d'émissions de GES par le secteur industriel québécois. Malheureusement, le document demeure muet quant aux programmes et aux

politiques que le Gouvernement du Québec mettra de l'avant pour supporter l'industrie dans ce grand défi. Nous présentons dans cette section quelques opportunités qui permettraient au gouvernement de favoriser des réductions d'émissions de GES additionnelles de la part de l'industrie du ciment et du béton.

1. **Faciliter l'utilisation accrue de combustibles alternatifs dans les fours à clinker.** Afin de diminuer les émissions de combustion, nous suggérons que le gouvernement du Québec reconnaisse de façon formelle le bien-fondé de l'utilisation de combustibles alternatifs en milieu industriel et qu'il favorise leur utilisation par le biais de trois types d'actions distinctes :

- a. Faciliter l'obtention des permis et autorisations nécessaires à l'utilisation de ces combustibles. Les cimentiers québécois qui désirent utiliser des combustibles alternatifs dans leurs fours à clinker de façon à diminuer l'utilisation de combustibles fossiles et réduire leurs émissions de GES se heurtent présentement à certains problèmes. En vertu du régime actuel, l'utilisation de matériaux similaires ou du même type provenant de fournisseurs différents doit faire l'objet d'un processus d'autorisation complet et souvent fastidieux. Nous soutenons qu'il est inutile et contre-productif de répéter les demandes d'autorisation dans de tels cas. Dans ces circonstances, les autorisations devraient être émises pour une catégorie de combustibles alternatifs ce qui éviterait de longues et coûteuses démarches administratives, d'autant plus que des contrôles environnementaux très réguliers s'appliquent en vertu du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA)*.
- b. Revoir l'approche du MDDELCC pour l'application de l'article 58 du RAA concernant la teneur en soufre dans les combustibles fossiles. L'approche actuelle détermine la concentration maximale de soufre permise dans les combustibles fossiles, sur la base d'une formule utilisant plusieurs hypothèses quant aux réactions chimiques qui ont lieu dans les fours à clinker. Bien que cela ne soit pas le but recherché, cette approche a comme conséquence de limiter la quantité de combustibles alternatifs qui peuvent être utilisés par certaines cimenteries. L'ACC et ses membres demandent depuis 2013 que cette approche soit remplacée par une approche basée sur la mesure des émissions de soufre à la cheminée.
- c. Aligner et coordonner les politiques de gestion des matières résiduelles avec les politiques de lutte aux changements climatiques afin d'optimiser les réductions possibles par le secteur industriel, en reconnaissant l'utilisant de certains types

de matières résiduelles non recyclables comme combustible pour les fours industriels.

2. **Supporter financièrement le secteur industriel, et en particulier l'industrie cimentière, en développant des programmes financés par le biais du Fonds Vert.** Nous recommandons que le gouvernement aide le secteur industriel à continuer ses réductions d'émissions de GES de façon permanente et structurée, en mettant en place, comme il l'a fait pour le secteur des transports, une règle en vertu de laquelle un pourcentage prédéterminé des revenus des enchères crédités au Fonds Vert serait réservé au secteur industriel. Ces fonds seraient accessibles à chacun des secteurs industriels spécifiques selon une proportion préétablie, et ils pourraient être utilisés pour l'élaboration de programmes en efficacité énergétique, de remplacement d'équipements ou de procédés industriels ou encore pour soutenir la recherche fondamentale ou appliquée.
3. **Favoriser l'utilisation du béton comme matériau dans les projets d'infrastructures routières.** À l'heure actuelle, plus d'une quinzaine d'études scientifiques démontrent que les véhicules consomment moins d'essence en roulant sur des chaussées de béton, comparativement à l'asphalte. Les plus récentes études réalisées par le Massachusetts Institute of Technology (MIT)² démontrent une économie de carburant de l'ordre de 3%. Selon les données publiées par le MDDELCC dans l'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2012 et leur évolution depuis 2010, une économie d'essence de 3% représenterait plus de 800 000 tonnes de GES qui ne seraient pas émises par le transport routier.
4. **Inclure une analyse du cycle de vie complète comprenant les phases d'utilisations pour le choix des matériaux dans tous les projets d'infrastructure (bâtiments et infrastructures routières) afin de favoriser les matériaux produisant le moins de GES sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures.** Nous recommandons que les processus d'attribution de contrats ainsi que le financement des projets d'infrastructures requièrent la prise en compte des impacts des projets sur l'ensemble du cycle de vie de ceux-ci. L'industrie canadienne du ciment a investi des sommes d'argent considérables et travaillé de concert avec le MIT, l'Université de Toronto, l'Université de Waterloo et d'autres institutions du milieu académique afin de développer des outils d'aide à la prise de décision qui considèrent l'optimisation des réductions d'émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie, applicables aux bâtiments et aux chaussées. Nous sommes disposés à travailler avec les représentants du

²Louhghalam, Arghavan, Mehdi Akbarian, and Franz-Josef Ulm. "[Roughness-induced pavement-vehicle interactions: Key parameters and impact on vehicle fuel consumption](#)." *Transportation Research Board 94th Annual Meeting*. No. 15-2429. 2015

gouvernement du Québec afin de démontrer comment ces outils peuvent supporter des réductions importantes de GES dans les décisions des analystes gouvernementaux en matière d'infrastructures.

5. **Favoriser l'utilisation de matériaux locaux pour les projets d'infrastructure.** Utiliser des matériaux disponibles à proximité des projets d'infrastructure est une façon certaine de minimiser les émissions de GES liées au transport de ces matériaux. Le béton offre un avantage sur les autres matériaux de construction à cet égard puisqu'il est produit à partir de matériaux locaux, et ce, dans toutes les régions du Québec.

3) Conclusion

L'Association Canadienne du Ciment tient à saluer les efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques. Nous supportons les principes supportant ces efforts et nous travaillerons de concert avec les représentants du gouvernement vers l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES qui est proposée pour 2030.

Nous tenons toutefois à exprimer nos préoccupations quant à la façon dont cette cible sera atteinte. Le document de consultation n'identifie aucunement par quels moyens le gouvernement du Québec prévoit supporter les différents secteurs industriels dans leurs efforts à ce sujet. Nous demandons au gouvernement un engagement formel à travailler de pair avec notre industrie et les autres secteurs industriels du Québec vers la réalisation de réductions importantes d'émissions de GES d'une façon qui permettra également de maintenir la compétitivité de l'industrie. Nous tenons également à rappeler au gouvernement qu'à la base de toute stratégie de développement durable innovatrice, il y a une économie forte et en santé. Le succès de cette initiative ne pourra être atteint que si les préoccupations de l'industrie concernant sa compétitivité sont entendues et que la stratégie de mise en œuvre qui sera adoptée protège la compétitivité économique tout en répondant aux enjeux environnementaux et sociaux. Nous sommes confiants que les commentaires et suggestions fournis dans cette soumission seront considérés pour les prochaines étapes de cette importante initiative.

En espérant que ces commentaires vous seront utiles, veuillez accepter, madame la Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Me Michel Binette, LL.B., M.A.P.
Vice-président, affaires juridiques, publiques et
gouvernementales - Région du Québec et de l'Atlantique
Association canadienne du ciment